

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/07/2024 - 90551 - 1966 B 04751 - 662 047 513 - FINANCIERE DU MARCHE SAINT-
HONORE

FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE

Société anonyme

1, boulevard Haussmann

75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE

Société anonyme

1, boulevard Haussmann

75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 avril 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Vincent Coustel

Associé

COMPTES ANNUELS

FINANCIERE DU MARCHE ST HONORE

Société anonyme

1 boulevard Haussmann - 75009 PARIS

DATE DE CLOTURE : 31/12/2023

Sommaire

BILAN AU 31/12/2023.....	3
COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023.....	4
1. FAITS CARACTERISTIQUES.....	5
2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR FINANCIERE DU MARCHE SAINT HONORE.....	5
Titres de filiales et participation.....	5
Créances sur les établissements de crédit.....	6
Dettes envers les établissements de crédit.....	6
Impôt sur les bénéfices.....	6
Enregistrement des produits et des charges.....	6
Régime d'intégration fiscale.....	6
Consolidation.....	6
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023.....	7
3.a MARGE D'INTERETS.....	7
3.b COMMISSIONS.....	7
3.c CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	8
3.d GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	8
3.e IMPOT SUR LES BENEFICES.....	9
4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31/12/2023.....	10
4.a CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	10
4.b PARTICIPATIONS, ATDLT ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES.....	10
4.c INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERE (actions, OPCVM).....	11
4.d TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS.....	12
4.e AUTRES ACTIFS ET PASSIFS.....	13
4.f COMPTES DE REGULARISATION	13
5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	14
5.a EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS.....	14
5.b VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	14
5.c ECHEANCE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES.....	14
6. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.....	14

BILAN AU 31/12/2023

En euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF			
Caisse, banques centrales et CCP		-	-
Effets publics et valeurs assimilées		-	-
Créances sur les établissements de crédit	4.a	148,982,956.15	153,505,671.66
Opérations avec la clientèle		-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.b	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	4.c	-	-
Participations et autres titres détenus à long	4.c	-	-
Parts dans les entreprises liées	4.d	186,586,228.53	149,507,601.97
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	4.e	5,415,978.73	6,367,994.38
Comptes de régularisation	4.f	-	-
TOTAL ACTIF		340,985,163.41	309,381,268.01
PASSIF			
DETTES			
Banques centrales et CCP		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	4.a	-	-
Opérations avec la clientèle	4.b	-	-
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	4.e	134,322,631.22	84,949,498.84
Comptes de régularisation	4.f	264,547.57	170,899.04
Provisions pour risques et charges		-	-
Dettes subordonnées		-	-
TOTAL DETTES		134,587,178.79	85,120,397.88
CAPITAUX PROPRES	5.b		
Capital souscrit	5.a	297,012,615.00	297,012,615.00
Prime d'émission		32,778,256.88	32,778,256.88
Réserves		3,572,316.20	3,572,316.20
Report à nouveau		(109,102,317.95)	(90,836,868.53)
Résultat de l'exercice		(17,862,885.51)	(18,265,449.42)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		206,397,984.62	224,260,870.13
TOTAL PASSIF		340,985,163.41	309,381,268.01
HORS BILAN			
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		-	-
Engagements sur titres		-	-
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement		-	-
Engagements de garantie		-	-
Engagements sur titres		-	-

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

En euros	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	<i>3.a</i>	938,290.58	-
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	<i>3.a</i>	-	(66,994.05)
Net des intérêts et produits assimilés		938,290.58	(66,994.05)
Revenus des titres à revenu variable		-	-
<i>Commissions (produits)</i>		-	-
<i>Commissions (charges)</i>	<i>3.b</i>	-	(24,925.17)
Net des commissions		-	(24,925.17)
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation		(3,743.24)	7,271.85
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés		-	-
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		140,009.93	-
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		-	-
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		140,009.93	-
Produit net bancaire		1,074,557.27	(84,647.37)
Charges générales d'exploitation :		-	-
Frais de personnel		-	-
Autres frais administratifs	<i>3.c</i>	(326,148.18)	(205,395.09)
Total des charges générales d'exploitation		(326,148.18)	(205,395.09)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		305,667.36	-
Résultat brut d'exploitation		1,054,076.45	(290,042.46)
Coût du risque		-	-
Résultat d'exploitation		1,054,076.45	(290,042.46)
Gains nets sur actifs immobilisés	<i>3.d</i>	(18,916,961.96)	(17,975,406.96)
Dotation nette pour provisions réglementées		-	-
Résultat courant avant impôt		(17,862,885.51)	(18,265,449.42)
Résultat exceptionnel	<i>3.e</i>	-	-
Impôt sur les bénéfices		-	-
Résultat net		(17,862,885.51)	(18,265,449.42)

1. FAITS CARACTERISTIQUES

La Financière du Marché Saint-Honoré a procédé à l'augmentation du capital social des titres des SAS suivantes :

	Capital social avant augmentation	Capital social après augmentation	Variation
-KUGU AIRCRAFT FINANCE 3 le 31/01/2023;	1,000.00 €	11,621,000.00 €	11,620,000
-KUGU AIRCRAFT FINANCE 4 le 08/03/2023;	1,000.00 €	11,472,000.00 €	11,471,000
-KELEBEK ENGINE FINANCE le 22/06/2023;	1,000.00 €	11,321,000.00 €	11,320,000
-ASLIHAN AVIATION FINANCE 1 le 11/08/2023;	1,000.00 €	10,900,000.00 €	10,899,000
-MERT AVIATION FINANCE 1 le 25/08/2023;	1,000.00 €	4,866,000.00 €	4,865,000
-ASLIHAN AVIATION FINANCE 2 le 25/10/2023;	1,000.00 €	4,710,000.00 €	4,709,000

Dans le cadre de la mise en place de ces financements aéronautiques logés dans les entités listées ci-dessus, la Financière du Marché Saint-Honoré a demandé l'ouverture de comptes bancaires en euros pour la réception des Gages-Espèces sur les titres de ces mêmes entités.

Les réductions de loyers viendront s'imputer sur les comptes bancaires en contrepartie des comptes de Gages-Espèces.

De plus, la Financière du Marché Saint-Honoré a procédé au cours de l'exercice 2023 à :

-la liquidation de 6 entités :

4 SAS sous forme de TUP (ACL PHOENIX FINANCE 1 à 4) et

2 SCI sous forme de dissolution/liquidation (AMBAVILLE et KAZANOU) ;

-la cession d'une SAS dormante à BNP PAM Participation (HAUSSMANN FINANCEMENT 16)

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR FINANCIERE DU MARCHE SAINT HONORE

Les comptes de la société, qui a le statut d'établissement de crédit, sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous forme identique à celle de l'exercice précédent.

Titres de filiales et participation

a/ Définition

Ce sont des participations pour lesquelles la société dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices présentant un caractère stratégique pour le développement des activités.

Cette influence est présumé lorsque le pourcentage de contrôle est supérieur à 10%.

b/ Coût d'entrée

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur coût historique (valeur d'acquisition ou d'apport). Les frais accessoires d'achat sont comptabilisés en charges.

c/ Comptabilisation des cessions

Pour la détermination du résultat lors des cessions il est retenu la méthode "premier entré, premier sorti". Les frais de cession s'imputent sur le prix de vente.

Les reprises de dépréciation des titres lors des cessions ou liquidations sont comptabilisées en produits exceptionnels sous la rubrique "reprise de provisions".

Les plus ou moins values de cessions et les mouvements de dotations ou de reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

d/ Evaluation des titres à la clôture

Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de la valeur de résiliation. Cette dernière est déterminée à partir de l'un des deux critères suivants :

- méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles (comme l'actualisation des flux futurs, l'actif net, les cours de bourse ...)
- les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros sont évaluées par référence au cours moyen du derniers mois par mesure de simplification.

Les moins-values latentes sont calculées individuellement et donnent lieu à la constitution d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les reprises de dépréciation calculées sur le stock de titres à la clôture par rapport à la valeur d'inventaire sont enregistrées en produits financiers symétriquement aux provisions de dépréciation qui sont enregistrées en charges financières.

e/ Comptabilisation des revenus

Les dividendes reçus sont comptabilisés au compte de résultat lorsque la créance est acquise (la date de décision de l'organe compétent : l'Assemblée Générale le plus souvent) sauf si un crédit d'impôt y est attaché, auquel cas il sera retenu la date de l'encaissement effectif.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Régime d'intégration fiscale

La société FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP PARIBAS depuis le 01/01/2000.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

3.a MARGE D'INTERETS

La société Financière du Marché Saint-Honoré présente sous les rubriques "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilés" la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En euros	31/12/2023		31/12/2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	938,290.58	-	-	(66,994.05)
Comptes à vue, prêts et emprunts	938,290.58	-	-	(66,994.05)
Clientèle	-	-	-	-
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Obligations Foncières	-	-	-	-
Dettes Subordonnées à terme	-	-	-	-
Produits et charges d'intérêts	938,290.58	-	-	(66,994.05)

3.b COMMISSIONS

En euros	31/12/2023		31/12/2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	-	-	-	(24,925.17)
Opérations sur titres	-	-	-	-
Produits et charges de commissions	-	-	-	(24,925.17)

3.c CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Autres frais administratifs	(326,148.18)	(205,395.09)
Rémunération d'intermédiaires	(326,148.18)	(188,637.09)
Divers services extérieurs	-	-
Autres frais de gestion	-	-
Impôts et taxes	-	(16,758.00)
Charges d'exploitation	(326,148.18)	(205,395.09)

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes, liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, s'élèvent à 9,950.00 euros hors taxe.
La valeur s'élève à 11,940.00 euros toutes taxes comprises.

3.d GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Moins-values de cessions sur immobilisation-activité propre	-	-
Plus-values de cessions sur immobilisation-activité propre	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Moins-values de cessions sur immobilisation-activité propre	-	-
Plus-values de cessions sur immobilisation-activité propre	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Moins-values de cessions sur immobilisations financières	-	(67,107.15)
Plus-values de cessions sur immobilisations financières	-	48,357.12
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières - hors part de SCI qui permettent de détenir un immeuble pour compte propre	(18,916,961.96)	(17,956,656.93)
Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations financières - hors part de SCI qui permettent de détenir un immeuble pour compte propre	305,667.36	-
Titres de participation, parts des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	(18,611,294.60)	(17,975,406.96)
total	(18,611,294.60)	(17,975,406.96)

3.e IMPOT SUR LES BENEFICES

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Impôts courants de l'exercice	-	-
<u>Impôt sur les bénéfices</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31/12/2023

4.a CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et créances	148,982,956.15	153,505,671.66
Comptes ordinaires débiteurs	148,982,956.15	153,505,671.66
Comptes à terme et prêts	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	148,982,956.15	153,505,671.66
<i>Dont créances rattachées</i>	-	-

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et emprunts	-	-
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Emprunts à terme	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
<i>Dont dettes rattachées</i>	-	-

4.b PARTICIPATIONS, ATDLT ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

	Valeur à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Transferts et autres variations	Virement de poste à poste	Valeur à la clôture
Autres titres de participation	-	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées et participations	243,460,948.75	57,612,000.00	(12,706,361.00)	-	-	288,366,587.75
Avances sur entreprises liées et participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	(93,953,346.76)	(18,916,961.96)	305,667.36	10,784,282.14	-	(101,780,359.22)
Valeur nette comptable	149,507,601.99	38,695,038.04	(12,400,693.64)	10,784,282.14	-	186,586,228.53

4 c - INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES (actifs n, OPCVM)

Code	En-tête	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
Titre de Fin				
EURIBOR		10,067	100,00%	367,000,29
SAS HANOVER RA1		100	0,01%	1,260,00
CFI CB MF		100	100,00%	1,000
EURIBOR		100	100,00%	1,000
F BR BOOSTER A SCRAPT 1 PAS MO 2		4,300	100,00%	126,732,14
F BR BOOSTER A SCRAPT 1 PAS MO 3		4,300	100,00%	124,690,71
F BR BOOSTER A SCRAPT 1 PAS MO 7		4,300	100,00%	126,884,34
F BR BOOSTER A SCRAPT 1 PAS MO 9		4,300	100,00%	134,752,31
OSACI COURT FINANCE 1		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 2		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 3		1,127,000	100,00%	981,114,81
BTE1.1		30,596	100,00%	218,81
BTE1.2		30,442	100,00%	242,23
BTE1.3		306,744	100,00%	214,15
BTE1.4		318,543	100,00%	488,38
ACI FINANCE FINANCE 1		107,199	100,00%	493,254,13
ACI FINANCE FINANCE 2		30,871	100,00%	829,187,29
F BR BOOSTER A SCRAPT 1 PAS MO 4		4,300	100,00%	3,095,849,73
F BR BOOSTER A SCRAPT 1 PAS MO 4		4,300	100,00%	1,019,531,19
F BR BOOSTER A SCRAPT 1 PAS MO 4		260,300	100,00%	2,104,018,07
F BR BOOSTER A SCRAPT 1 PAS MO 4		4,300	100,00%	617,144,89
CAME AV ATION FINANCE 2 (en Financ privé)		4,300	100,00%	2,127,846,87
F BR BOOSTER A SCRAPT 1 PAS MO 1		1,100	100,00%	237,150,21
OSACI COURT FINANCE 1		100	100,00%	1,194,996,00
F BR BOOSTER A SCRAPT 1 PAS MO 1		100	100,00%	1,019,531,19
OSACI COURT FINANCE 2		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 3		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 4		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 5		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 6		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 7		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 8		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 9		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 10		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 11		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 12		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 13		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 14		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 15		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 16		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 17		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 18		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 19		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 20		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 21		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 22		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 23		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 24		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 25		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 26		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 27		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 28		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 29		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 30		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 31		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 32		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 33		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 34		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 35		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 36		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 37		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 38		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 39		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 40		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 41		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 42		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 43		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 44		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 45		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 46		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 47		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 48		100	100,00%	1,490,900,01
OSACI COURT FINANCE 49		100	100,00%	1,194,996,00
OSACI COURT FINANCE 50		100	100,00%	1,490,900,01
Tot: des titres de Fin		100	100,00%	1,000,000,00
Titre de placement				
Titre des titres de placement				
Titre de placement				
				1,000,000,00

4.d TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Déjà	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu en %
------	---------	--	-----------------------------------

I- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital

A-Filiales (plus de 50% du capital détenu)

EARTH AIRCRAFT LEASING 1	9,100,000.00	(5,608,433.00)	100%
KEDI ENGINE FINANCE AO	4,350,000.00	(2,103,828.00)	100%
ARGAN 1	6,051,000.00	(6,425,731.00)	100%
ARGAN 2	8,601,000.00	(7,490,746.00)	100%
ASTREE	4,651,000.00	(4,966,496.00)	100%
TSANA (ex HANOVRE FINANCEMENT 18)	5,901,000.00	(10,217,088.00)	100%
SAS Margit	5,201,000.00	(529,795.00)	100%
SAS Leylek Aircraft Finance 1	10,366,000.00	(6,377,252.00)	100%
SAS Leylek Aircraft finance 2	10,611,000.00	(6,240,872.00)	100%
SAS Leylek Aircraft finance 3	10,641,000.00	(6,741,992.00)	100%
SAS SAHIN AIRCRAFT FINANCE	4,301,000.00	(2,118,801.00)	100%
Kartal Aircraft Finance (ex MILLENAIRE FINANCEMENT 5)	3,971,500.00	(2,678,755.00)	100%
CYGNUS AVIATION FINANCE 4 AO (ex MILLENAIRE FINANCEMENT 26 AO)	3,645,000.00	(1,376,391.00)	100%
CYGNUS AVIATION FINANCE 5 (ex MILLENAIRE FINANCEMENT 27)	3,670,000.00	(1,163,313.00)	100%
KUGU AIRCRAFT FINANCE 1 AO (ex MILLENAIRE FINANCEMENT 28 AO)	5,030,000.00	(2,795,557.00)	100%
KUGU AIRCRAFT FINANCE 2 AO (ex MILLENAIRE FINANCEMENT 31 AO)	4,826,000.00	(2,506,044.00)	100%
KUGU AIRCRAFT FINANCE 3 AO (ex MILLENAIRE FINANCEMENT 32)	4,710,000.00	(1,486,894.00)	100%
FINANCEMENT 33)	4,866,000.00	(1,497,345.00)	100%
ASLIHAN AVIATION FINANCE 1 (ex SILA AVIATION FINANCE 1) (ex HAUSSMANN FINANCEMENT 1))	10,900,000.00	(2,853,312.00)	100%
ASLIHAN AVIATION FINANCE 2 (ex SILA AVIATION FINANCE 2)	11,621,000.00	(2,862,196.00)	100%
MERT AVIATION FINANCE 1 (ex HAUSSMANN FINANCEMENT 4)	11,321,000.00	(2,935,477.00)	100%
MERT AVIATION FINANCE 2 (ex HAUSSMANN FINANCEMENT 5)	11,472,000.00	(131,022.00)	100%

B- Participation (de 10 à 50% du capital détenu)

II- Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

1-Filiales :

a/ Filiales françaises

b/ Filiales étrangères

2-Participations :

a/ Participations françaises

b/ Participations étrangères

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des solutions et avoirs donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos bénéfice + ou perte	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations	
Valeur comptable Brute des titres détenus	Valeur comptable Nette des titres détenus						Ecart de réévaluation	Date d'arrêté des comptes
9,099,534.00	3,095,849.75			12,490,647.00	3,887,983.00			31.12.2023
4,329,665.00	3,104,516.86			7,447,496.00	(3,791,606.00)			31.12.2023
6,051,000.00	3,450,482.52			13,597,767.00	(6,025,586.00)			31.12.2023
8,601,000.00	5,478,259.10			19,215,646.00	(10,104,372.00)			31.12.2023
4,651,000.00	3,106,443.38			16,463,429.00	(8,617,079.00)			31.12.2023
5,901,000.00	4,011,312.73			24,431,750.00	(11,964,017.00)			31.12.2023
5,201,000.00	4,370,554.13			9,005,532.00	(8,812,022.00)			31.12.2023
10,366,000.00	6,992,491.32			13,143,965.00	(734,436.00)			31.12.2023
10,611,000.00	7,236,678.04			13,377,109.00	(920,268.00)			31.12.2023
10,641,000.00	7,258,782.22			13,406,989.00	(934,734.00)			31.12.2023
4,301,000.00	3,293,998.17			4,501,007.00	(364,457.00)			31.12.2023
3,971,500.00	2,976,691.11			5,189,097.00	(1,256,823.00)			31.12.2023
3,645,000.00	2,986,924.49			3,968,194.00	(262,173.00)			31.12.2023
3,670,000.00	3,041,922.00			3,997,416.00	(262,295.00)			31.12.2023
5,030,000.00	4,568,334.95			7,453,571.00	(1,348,710.00)			31.12.2023
4,826,000.00	4,423,359.11			7,059,108.00	(1,254,779.00)			31.12.2023
4,710,000.00	4,370,893.33			6,319,034.00	(1,486,893.00)			31.12.2023
4,866,000.00	4,554,410.34			5,908,800.00	(1,497,344.00)			31.12.2023
10,900,000.00	10,615,682.67			5,755,442.00	(2,853,311.00)			31.12.2023
11,621,000.00	11,467,036.10			2,831,801.00	(2,862,155.00)			31.12.2023
11,321,000.00	11,025,991.82			5,375,404.00	(2,935,476.00)			31.12.2023
11,472,000.00	11,472,000.00			818,839.00	(131,021.00)			31.12.2023
				132,580,889	63,684,114			

4.e AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Débiteurs divers	5,415,978.73	6,367,994.38
Autres Actifs	5,415,978.73	6,367,994.38
Créditeurs divers	134,322,631.22	84,949,498.84
Autres Passifs	134,322,631.22	84,949,498.84

Débiteurs divers

Suite à la contestation du redressement Fiscal qui a été assigné à FMSH, il a été enregistré une créance de 4,523,072 au bilan de la société.

Créditeurs divers

Le montant de 134,322,631.22 correspond aux gages des titres des différentes entités comme miroir des comptes bancaires.

4.f COMPTES DE REGULARISATION

En euros	31/12/2023	31/12/2022
Produits à recevoir	-	-
Autres comptes de régularisation débiteurs	-	-
<i>dont Charges à répartir</i>	-	-
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	-	-
Réévaluation des instruments dérivés et de change	-	-
Comptes de régularisation - actif	-	-
Charges à payer	264,547.57	170,899.04
Autres comptes de régularisation créditeurs	-	-
Réévaluation des instruments dérivés et de change	-	-
Comptes de régularisation - passif	264,547.57	170,899.04

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.a EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	31/12/2023			31/12/2022		
	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Montant	Nombre d'actions	Valeur Unitaire	Montant
A l'ouverture	19.800,841	15	297,012,615	15,800,841	15	237,012,615
A la clôture	19,800,841	15	297,012,615	19,800,841	15	297,012,615

5.b VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En euros	31/12/2022	Augmentations de postes	Diminutions de postes	31/12/2023
Capital	297,012,615.00	-	-	297,012,615.00
Primes démission	32,778,256.88	-	-	32,778,256.88
- Réserve légale	2,889,710.77	-	-	2,889,710.77
- Réserves statutaires et contractuelles	-	-	-	-
- Réserves réglementées plus-values long terme	315,252.84	-	-	315,252.84
- Autres Réserves	367,352.59	-	-	367,352.59
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Report à nouveau	(90,836,868.53)	(18,265,449.42)	-	(109,102,317.95)
Résultat de l'exercice	(18,265,449.42)	(17,862,885.51)	18,265,449.42	(17,862,885.51)
Capitaux propres	224,260,870.13	(36,128,334.93)	18,265,449.42	206,397,984.62

5.c ECHEANCE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En euros	Opérations		Durée restant à court				Previsions	Total
	A vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
EMPLOIS								
Créances sur les établissements de crédit dont :	148,982,956.15	-	-	-	-	-	-	148,982,956.15
créances à vue	148,982,956.15	-	-	-	-	-	-	148,982,956.15
créances à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations avec le clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres -créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres revenus fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
RESSOURCES								
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-

6. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En date du 5 février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Financière de Marché Saint-Honoré a adopté la décision d'augmenter le capital social de EUR 45.360.000,00 par l'émission de 3.024.000 actions ordinaires nouvelles de EUR 15 EUR chacune. BNP Paribas a souscrit à l'intégralité de l'augmentation de ce capital social. Le nouveau capital social est fixé à EUR 342.372.615,00.

FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE
 Société anonyme au capital de 342.372.615,00 euros
 Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris
 662 047 513 RCS Paris
 (la **Société**)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
 DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
 EN DATE DU 13 MAI 2024**

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à (17.862.885,51) euros, en totalité au compte « Report à nouveau » déficitaire qui sera ainsi porté de (109.102.317,95) euros à (126.965.203,46) euros comme suit :

(En euros)

Origine	
Perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023	(17.862.885,51)
Poste « Report à nouveau » déficitaire	(109.102.317,95)
Soit un total de : Lequel ne formant pas de bénéfice distribuable	= (126.965.203,46)
Affectation du total ne formant pas de bénéfice distribuable	
Dotation au poste « Report à nouveau »	(126.965.203,46)
Total du poste « Report à nouveau »	= (126.965.203,46)

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte que, compte tenu de l'affectation de l'intégralité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 au poste « Report à nouveau », il n'y aura pas de distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

A cet égard, il est précisé que le poste « Report à nouveau » présentera, après affectation, un solde déficitaire de (126.965.203,46) euros.

L'Assemblée prend également acte, conformément à l'article 243 *bis* du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

[...]

Pour extrait certifié conforme

DocuSigned by:
François Artignan
FE6913748EA64A5...

Le président du Conseil d'administration
Monsieur François ARTIGNAN